

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe CGT-FO

Nous l'avons évoqué lors de l'examen du plan de relance dans les Outre-mer, avant de penser relance il faut penser rattrapage et que la puissance public engage enfin tout ce qui doit l'être pour que l'égalité républicaine soit une réalité y compris dans les outre-mer et particulièrement pour l'accès aux services publics, services et biens de consommation de première nécessité.

Et cet avis que nous présentent Sarah et Michèle sur l'eau et l'assainissement en Outre-mer s'inscrit pleinement dans cette nécessité de rattrapage et d'égalité des citoyens ultramarins.

Cet avis s'appuie sur quelques constats édifiants, le prix de l'eau peut aller du simple au triple entre La réunion et la Guadeloupe. À Mayotte l'eau peut peser le tiers du budget d'un ménage.

Dans notre bonne république du troisième millénaire, il y a des citoyens français, des entreprises, des restaurants, des hôtels... qui vivent sous la menace de « Tours d'eau ». La situation de ce point de vue étant la plus insupportable en Guadeloupe.

Concernant le sujet de l'assainissement, le retard pris dans le domaine est une bombe à retardement sanitaire et écologique tant la menace pèse directement sur les ressources futures en eau potable.

La synthèse de l'avis appui sur trois préconisations que la délégation FO partage, la n° 1 de planifier la fin de la crise guadeloupéenne de l'eau potable.

La n° 10 de mettre en place un tarif social, sujet sur lequel avec les n° 11 et 12, n° 14 nous pensons que la notion de péréquation tarifaire, de tarif règlementé à la maille nationale, DOM inclus, est posée, justifiée.

La n° 16 est dans le sillage en demandant aux législateurs d'inscrire dans la loi républicaine un droit « opposable d'accès à l'eau potable ». Tellement d'actualité pour Mayotte et la Guyane ou cet avis exhorte les pouvoirs publics à installer des rampes d'eau potable pour les populations ayant le moins accès à l'eau.

Cet avis à travers les préconisations n° 6, 7 et 8, rappelle qu'il n'y a pas de progrès sans mesure. Qu'il appartient à la puissance publique de faire ce travail pour mesurer ce progrès, veiller aux bonnes règles de gouvernance et de transparence et de mettre en œuvre les mesures correctrices...

Enfin parce qu'il faut aller vite, un zoom sur la préconisation n° 21 qui pose la nécessité de reconnaître les méfaits sur l'ensemble des populations de l'utilisation de la

chlordécone. La nécessité de reconnaître et prendre en charge les maladies découlant de cette exposition pour les populations.

Le peuple Antillais, notamment, attend cette reconnaissance qui dépasse de loin la simple question sanitaire.

Sarah, Michèle, merci pour ce travail, bravo pour l'engagement qui a été le vôtre dans toutes les étapes de la construction de cet avis, merci à l'équipe administrative qui pilote et entoure les travaux de la délégation.

Le groupe FO a voté pour cet avis, sans aucune réserve.